

Les instruments de ratification de la Convention commerciale entre le Canada et la Pologne ont été échangés à Varsovie le 31 juillet 1936 et ladite Convention signée à Ottawa entre les deux pays le 3 juillet 1935 est entrée en vigueur le 15 août 1936.

L'instrument d'adhésion pour le Canada aux arrangements internationaux concernant la suppression des patentes de santé et des visas consulaires sur les patentes de santé signés à Paris le 22 décembre 1934 a été déposé à Paris le 8 avril 1936 et lesdits arrangements sont devenus applicables au Canada à partir du 8 octobre 1936.

L'échange des ratifications de la Convention concernant les droits des nationaux et les questions de commerce et de navigation entre le Canada et la France, signée à Ottawa le 12 mai 1933, a eu lieu à Ottawa le 5 novembre 1936. Par suite d'une entente entre les deux pays, cette Convention est entrée en vigueur le 10 novembre 1936.

Un Procès-Verbal relatif aux règles de la guerre sous-marine contenues dans la Partie IV du Traité de Londres du 22 avril 1930 a été signé à Londres le 6 novembre 1936. Ledit Procès-Verbal a été signé aux fins de dissiper les doutes quant à la procédure à suivre en ce qui concerne l'acceptation générale des règles contenues dans la partie IV du traité de 1930 et dû au fait que le Traité naval de 1930 n'a pas été ratifié par tous ses signataires. Grâce à la signature du Procès-Verbal, le Gouvernement du Royaume-Uni a été en mesure d'inviter toutes les puissances non-signataires à accéder auxdites règles de manière définitive et sans limitation de temps. L'honorable Vincent Massey a signé au nom du Canada.

Un Accord relatif aux paiements a été signé à Ottawa le 22 octobre entre le Canada et l'Allemagne et est entré en vigueur le 15 novembre 1936, tel que prévu par l'article XI dudit Accord. Cet Accord a pour objet de faciliter les paiements pour l'échange des marchandises entre le Canada et l'Allemagne.

Un Accord commercial provisoire a été signé à Ottawa le 22 octobre 1936, entre le Canada et l'Allemagne. Un échange de notes a été effectué à Ottawa le même jour, qui constitue un Accord commercial entre les deux pays et qui donne effet aux dispositions concernant le traitement douanier des marchandises de l'un des deux pays importées dans le territoire de l'autre, tel que prévu par l'Accord commercial susdit. L'échange de notes est entré en vigueur le 15 novembre et le demeurera jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par l'application de l'Accord commercial provisoire une fois que celui-ci aura été ratifié ou dans les six semaines de l'avis de dénonciation par l'un ou l'autre des Gouvernements.

Une Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relative au taux de l'impôt sur le revenu perçu sur les particuliers et sociétés non-résidents a été signée à Washington le 30 décembre 1936. L'honorable Sir Herbert Marler, Ministre du Canada à Washington, a signé au nom du Canada.

CONFÉRENCES

Une Conférence régionale de l'Organisation internationale du Travail a eu lieu à Santiago de Chili, du 2 au 14 janvier, pour discuter des problèmes intéressants spécialement le continent américain. Les délégués du Gouvernement canadien y furent M. W.A. Riddell, Conseiller permanent canadien à Genève, ainsi que M. M. J. Vechslor, Commissaire de commerce du Gouvernement canadien pour le Pérou, la Bolivie, l'Equateur et le Chili. M. W. A. Riddell, en sa qualité de Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, a ouvert et présidé la conférence.